



# Avez-vous déjà enregistré votre présence ?

Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024, si vous êtes **technicien·ne de surface**, vous devrez enregistrer  **votre présence sur votre lieu de prestation.**

Utilisez un smartphone ou une application fourni par votre employeur pour vous enregistrer sur **Check In and Out at Work.**



Scannez ce code pour en apprendre davantage !